Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 48

Artikel: Propos d'un philosophe
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029294

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les enfants des travailleurs étrangers

Dans les villes industrielles, il naît un enfant étranger pour deux enfants suisses

Dans son rapport sur « Le problème de la main-d'œuvre étrangère » (1964), la Commission fédérale publia deux graphiques assez saisissants : c'était la pyramide des âges de la population suisse comparée à celle des travailleurs étrangers établie d'après le recensement de 1960. Les Suisses : une large base (la natalité de la génération d'après-guerre fut forte); elle se rétrécit un peu à partir de vingt ans; elle reste stable et large jusqu'à soixante ans pour se réduire progressivement jusqu'à la génération des nonagénaires. Les étrangers : une base très mince, puis les larges couches des travailleurs âgés de vingt à quarante ans, et très vite une flèche mince pour les vieux; c'est là le graphique d'une évidence. Nous n'avons, on le sait, importé que de la main-d'œuvre active; le 72 % des étrangers travaillaient, alors que le 43 % seulement des Suisses étaient engagés dans la vie professionnelle. C'était valable en 1960.
Or dès 1964, la pyramide des étrangers s'est transformée.
Elle est aujourd'hui aussi large à la base qu'en son milieu. Il y a autant d'enfants étrangers âgés de un à deux ans et demi que de travailleurs âgés de vingt à vingt-deux ans. Mais ce phénomène est pour l'instant et très provisoirement limité : les enfants étrangers de plus de cinq ans sont encore très peu nombreux. Nous sommes donc en présence d'un bouleversement démographique qui s'amorce lentement et dont les incidences sur la vie collective sont encore mal connues (sauf au niveau des maternités et des hôpitaux), car ces enfants sont en âge préscolaire; nous ne les avons donc que très partiellement pris en charge.

A Winterthour

La « Neue Zürcher Zeitung » dans son numéro du 20 janvier 1966 a publié une étude sur la natalité étrangère à Winterthour. Pour 100 enfants suisses naissaient, en 1950, deux enfants étrangers. Depuis, ce rapport a évolué de la manière suivante :

Année	Enfants suisses	Enfants étrangers
1950	100	2
1955	100	8
1960	100	22
1962	100	39
1965	100	46
(1er semestre)		
1965	100	52
(2e semestre)		

La proportion est donc, aujourd'hui, d'un enfant étranger pour deux enfants suisses. Winterthour est, certes, une ville industrielle, où l'immigration étrangère est forte. Mais pour l'ensemble de la Suisse, selon les données du bureau fédéral de statistiques, le rapport est de 35 enfants étrangers pour 100 suisses, soit un enfant d'immigré pour trois indigènes.

Natalité

On donne parfois de ce phénomène une explication facile et un peu vulgaire, un peu raciste : ces étrangers, ces méridionaux, sang chaud de chaud lapin, sont si prolifiques ! Les chiffres semblent en effet le confirmer (valables pour Winterthour, année 1964-1965).
Taux de natalité pour mille habitants :

Suisses : 14,2
Etrangers : 33,4

Les pourcentages qui varient selon les ethnies étrangères méritent d'être connus ; pour mille habitants :

Allemands : 30,5
Autrichiens : 30,5
Italiens : 32,5
Espagnols : 51,1
Hongrois: 42,0
Divers : 30,4

Même si l'on admet que certains peuples font preuve de qualités fécondantes, on ne saurait ainsi expliquer un écart de natalité qui va du simple au double; entre des Suisses allemands et des Allemands, les possibilités d'insémination ne doivent pas varier à ce point-là.
Non, l'explication est ailleurs. Le 82,6 % des travailleurs étrangers sont âgés de moins de quarante ans. Ils sont à la fois adultes et jeunes. Pas étonnant que le taux de natalité soit élevé comparé à l'ensemble de la population suisse qui comprend comme toute population normalement équilibrée une forte proportion d'enfants et de vieillards.

Conséquences

Ces chiffres sont à prendre au sérieux; ils révèlent un phénomène démographique qui s'accentuera (on recense encore un grand nombre de travailleurs étrangers célibataires; d'autres, nombreux on le sait, doivent laisser leurs familles chez eux).
Le problème posé est scolaire d'abord. A Winterthour, on ne compte aujourd'hui que 6 étrangers sur 100 Suisses dans les écoles publiques. Déjà ce 6 %, qui appartient à des ethnies diverses, pose des difficultés d'intégration. Mais que sera-ce quand un enfant sur trois, c'est-à-dire la génération de 1965, sera dans nos écoles ? Il faudra faire face à la fois à une explosion scolaire : les effectifs seront accrus de 40 % et, en même temps, tenter une difficile assimilation.
Cette assimilation, nous devons pourtant, à tout prix, la réussir. Non seulement pour maintenir le niveau scolaire, mais pour assurer l'équilibre futur du pays. Car cinq ans seulement sépareront les enfants étrangers arrivés au terme de leur scolarité de l'âge adulte, où ils auront à leur tour des enfants. Ceux de la troisième génération.
Or que fait-on pour encourager et faciliter cette assimilation ?
Peu de choses à notre connaissance. Plusieurs d'entre nous connaissent depuis longtemps le ménage de la Commune de Lausanne. Périodiquement, une liste d'une douzaine d'étrangers nous est présentée. Trois fois rien : une poignée. Pour 1962, on ne comptait que 176 naturalisations dans le Canton de Vaud, 70 en Valais, 58 à Neuchâtel, 250 à Genève, 73 à Fribourg. Pour toute la Suisse : 2850. Ces chiffres n'ont guère changé. A ce rythme, il faudrait dix ans pour naturaliser 30 000 étrangers, alors que 500 000 au moins devront être intégrés à notre vie nationale dans les vingt ans à venir, c'est-à-dire pendant que grandira et s'élèvera la deuxième génération.
Certes, l'assimilation ne s'impose pas par mesures administratives. Mais elle peut être, pour le moins, encouragée. Une des mesures les plus simples serait de rendre la naturalisation quasi gratuite si certaines conditions étaient remplies (connaissance de la langue, bonne scolarisation des enfants, adhésion aux associations syndicales, professionnelles et culturelles). Cette politique devrait aussi pouvoir être combinée avec une politique d'aménagement du territoire. Certaines régions souffrent de dépeuplement. Des communes ne se maintiennent que par l'apport étranger; elles, les premières, auraient intérêt à faciliter l'implantation durable de cette main-d'œuvre non-indigène.
Le moment est venu de porter cette question à l'ordre du jour. Nous ne pouvons plus éviter qu'elle se pose. Notre seule liberté, c'est de chercher à la résoudre en temps utile.

Propos d'un philosophe

L'automne dernier, à Leysin, lors de la troisième conférence romande d'universitaires protestants, M. Philibert Secretan, de Genève, a présenté un exposé, sous le titre « La Suisse : compromis ou dialogue ? ».
Nous avons donc choisi quelques extraits pour prolonger l'écho de cette conférence. Un groupe d'étude s'est d'ailleurs constitué à Genève pour poursuivre dans la ligne de ce travail. Il a entrepris... la lecture systématique de la Constitution fédérale ! A verser au dossier d'une certaine repolitisation, réelle malgré l'abstentionnisme triomphant. D. P.

Un dialogue inégal

« L'Etat se trouve aujourd'hui privé d'une règle essentielle de la vie politique, à savoir celle qui permet de distinguer, et d'imposer la distinction, entre le domaine public et le domaine privé, distinction nécessaire à un dialogue entre l'Etat et les collectivités et dont l'absence pervertit le dialogue en confusion des compétences.
En quoi peut consister ce dialogue ? En discussions sur dossiers. Or, lorsqu'un gouvernement envisage d'agir dans un secteur défini, il importe qu'il ait le personnel nécessaire pour le renseigner et pour établir des projets de lois. Qu'il ait « son » personnel. Car dès qu'il se voit obligé de demander à des groupes privés intéressés de lui fournir la documentation nécessaire, et qu'il doit emprunter ses experts à la branche intéressée, l'Etat se trouve fatalement en situation d'infériorité.
L'affirmation d'une primauté de l'Etat, de par la primauté du droit, ne serait pourtant que l'énoncé d'un principe s'il n'engageait pas à prévoir la formation d'un nombre suffisant de hauts fonctionnaires, de chefs de cabinet, qui discuteraient avec les groupes concertés après avoir établi leurs propres dossiers. Encore faut-il qu'ils disposent de moyens d'information aussi efficaces que ceux de leurs interlocuteurs, que l'administration se donne donc un appareil statistique de valeur, que des synthèses soient établies, ainsi que des plans globaux servant aussi bien à la discussion avec les partenaires consultés qu'à l'information du Parlement, des cantons et du peuple. »

Une école fédérale d'administration

« Comment former ces hommes, nécessaires non seulement dans les négociations internes mais d'une efficacité remarquable à l'extérieur — comme l'exemple d'un Olivier Long, associé à l'activité médiatrice de la Suisse lors des négociations d'Evian, nous en a donné la preuve ?
Je ne vois pas d'autre moyen que de créer, peut-être dans le cadre de nos facultés de droit, une « Ecole fédérale d'administration »...

Sur le confidentialisme de la vie publique

« Cette politique de la confidence doit nous étonner, d'autant plus qu'il n'y a peut-être pas de quoi émouvoir le public dans ce qui s'abrite derrière beaucoup de tabous. Elle me semble donc ne pouvoir s'expliquer que par des motivations psychologiques. Mais alors, celles-ci sont beaucoup plus graves que les faits que l'on refuse à porter à notre connaissance, car elles révèlent :

1. Un manque de confiance en la maturité du citoyen suisse ;
2. Un sentiment de fragilité du corps politique helvétique dont la volonté de permanence ne parvient pas à vaincre définitivement le vieux rêve des souverainetés cantonales, et l'hostilité de l'Etat. »

Un tête à tête un peu vide

« A force d'être convaincus ou de nous convaincre que la tolérance interdit l'affrontement, nous en sommes venus à nous ignorer. La Suisse fédérative, née au lendemain de Sonderbund, a volontairement fait taire tout ce qui risquait de rallumer les anciennes querelles ; les motifs de cette querelle ayant disparu, il ne reste plus qu'un tête-à-tête un peu vide. Mais alors il n'y a pas lieu de parler d'une Confédération, au plus d'une cohabitation. »